

CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYES 2^{ème} DIVISION



www.rallye-indre.com



RALLYE ARGENTON/CREUSE del.indre

Ven 3 - Sam 4 NOVEMBRE 2023



Scannez et découvrez !

RETOUR SUR LES ROUTES DE LA FINALE 2021

RÈGLEMENT PARTICULIER





Règlement particulier sportif

Rallye de l'Indre – Argenton-sur-Creuse (Championnat de France 2^{ème} division)

Site internet : www.rallye-indre.com

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME ET HORAIRES

<u>Lundi 28 août 2023 :</u>	Parution du règlement particulier sportif et ouverture des engagements
<u>Lundi 23 octobre 2023 :</u>	Clôture des engagements
<u>Samedi 28 octobre 2023 :</u>	Publication de la liste des engagés.
09 h 00 à 13 h 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives obligatoires Salle d'évolution, annexe de la mairie 69 Rue Auclert-Descottes, 36200 Argenton-sur-Creuse
09 h 15 à 19 h 00	Reconnaitances (1 ^{er} jour)
Les vérifications administratives se feront à la distribution du road-book, merci d'apporter les originaux des licences permis de conduire et passeport technique (et copies pour ceux qui ne les auraient pas envoyées)	
<u>Dimanche 29 octobre 2023 :</u>	
09 h 30 à 12 h 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives obligatoires Salle d'évolution, annexe de la mairie 69 Rue Auclert-Descottes, 36200 Argenton-sur-Creuse
09 h 45 à 19 h 00	Reconnaitances (2 ^{ème} jour)
<u>Mercredi 01 novembre 2023 :</u>	
09 h 00 à 13 h 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives obligatoires Salle d'évolution, annexe de la mairie 69 Rue Auclert-Descottes, 36200 Argenton-sur-Creuse
09 h 00 à 19 h 00	Reconnaitances (3 ^{ème} jour)
Attention : La reconnaissance de l'ES 4, 7 et 10 Eguzon est interdite de 9h à 14h en raison de la fête de la châtaigne et déconseillée l'après-midi (encombrements à Eguzon)	
<u>Jeudi 02 novembre 2023 :</u>	
09 h 00 à 11 h 00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives obligatoires Salle d'évolution, annexe de la mairie 69 Rue Auclert-Descottes, 36200 Argenton-sur-Creuse
09 h 00 à 19 h 00	Reconnaitances (4 ^{ème} jour)
<u>Vendredi 03 novembre 2023 :</u>	
12 h 00 à 16 h 00	Vérifications administratives complémentaires : Halle Polyvalente rue de la grenouille 36200 Argenton-sur-Creuse
12 h 05 à 16 h 15	Vérifications techniques : Halle Polyvalente rue de la grenouille 36200 Argenton-sur-Creuse
15 h 00	1 ^{ère} réunion des commissaires sportifs
18 h 00	Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ
18 h 00	Publication des heures et ordre de départ
18 h 30	Départ du 1 ^{er} concurrent Place du champ de foire 36200 Argenton-sur-Creuse
20 h 07	Arrivée du rallye, 1 ^{er} concurrent Place champ de foire 36200 Argenton-sur-Creuse
23 h 00 ou 30mn maximum après l'arrivée du dernier concurrent	Publication des résultats partiels et ordre de départ de la 2 ^{ème} étape

Samedi 04 novembre 2023 :

09 h 45 Départ de la 2^{ème} étape Place du champ de foire 36200 Argenton-sur-Creuse
18 h 43 Arrivée du 1^{er} concurrent Place du champ de foire 36200 Argenton-sur-Creuse
De 19 h 00 à 21 h 00 Vérifications finales Autosur 18 rue des écoles 36200 Argenton/Creuse
30mn maximum après l'arrivée du dernier concurrent : Publication des résultats du rallye Place du champ de foire 36200 Argenton-sur-Creuse et remise des prix

LISTE DES ADRESSES

SECRETARIAT

Jean BLAYON
85 rue Pasteur
36120 ARDENTES
☎ 06 81 33 39 71
jean.blayon@orange.fr

rallye-indre@netcourrier.com

**AFFICHAGE DE LA LISTE
DES ENGAGES**

Salle d'évolution annexe de la mairie à partir 28/10/23

ACCUEIL DES OFFICIELS

Salle des mariages – Mairie
69 Rue Auclert-Descottes, 36200 Argenton-sur-Creuse

**P.C. COURSE
SALLE DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

} *Salle d'évolution annexe mairie
69 rue Auclert-Descottes
36200 Argenton-sur-Creuse*

SALLE DE PRESSE

Salle des mariages – Mairie
69 rue Auclert-Descottes 36200 Argenton sur Creuse

AFFICHAGE OFFICIEL

Sur support numérique via l'application officielle
smartphone Sportity à télécharger
Mot de passe : rallye-Indre

PARC FERME

Place du champ de foire 36200 Argenton-sur-Creuse

PARC D'ASSISTANCE

Plaine des sports d'Argenton-sur -Creuse
Zone A face à la halle polyvalente rue de la grenouille
Zone B Centre Sportif Lothaire Kubel rue Lothaire Kubel
Zone C Club de tennis 49 rue du Général Leclerc

VERIFICATIONS FINALES (après l'arrivée)

Autosur – Tél 06.14.14.63.49 Mr Jarreau T.H. 60 € TTC
18 rue des écoles 36200 Argenton-sur-Creuse

REMISE DES PRIX

Sur podium
Place du champ de foire 36200 Argenton-sur-Creuse

PARC PLATEAUX

Enceinte S.M.R.B 8h-21h jeudi et vendredi
8h-fin du rallye samedi
Sur RD 927 direction Bouesse – La Châtre à côté de
l'aérodrome du Pêchereau

Attention : Déchargement obligatoire sur le parc à plateaux à partir du jeudi 2 novembre 2023, aucun plateau ne sera admis dans le parc d'assistance, voir road-book pour itinéraire.

RALLYE NATIONAL DE L'INDRE – ARGENTON-SUR-CREUSE

03 et 04 novembre 2023

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition :

L'ASA du Berry en qualité d'organisateur administratif, et l'Ecurie Berrichonne, en qualité d'organisateur technique organisent les

03 et 04 novembre 2023

LE RALLYE NATIONAL DE L'INDRE – ARGENTON-SUR-CREUSE

Autorisation Ligue du Centre Val de Loire n° LSAC 029/2023.

Le présent règlement a été enregistré par la F.F.S.A., sous le permis d'organisation N° 544 en date du 27 JUILLET 2023

Comité d'organisation :

Président	Franck MICHAUD
Vice-présidents	Marc DUPONCHEL Joël GUERIN
Secrétaire	Catherine GIRAUD
Trésorier	Jean BLAYON
Protocole et Officiels	Joël GUERIN
Responsable véhicules	Alexandre IVALDI – Luc DEMICHELIS
Road Book	Florent GEROME
Matériel et implantation	Francis COLIN
Relations avec les concurrents	Jean BLAYON
Animation	Philippe SOING
Responsable Presse	Rémy DUROIR
Partenaires et VIP	Vinciane GEROME

Secrétariat et permanence du Rallye :

Jusqu'au 02 novembre 2023

Chez Jean BLAYON 85 rue Pasteur - 36120 ARDENTES

☎ 06 81 33 39 71

jean.blayon@orange.fr

A partir vendredi 03 novembre 2023

P.C. du Rallye : Salle d'évolution – mairie 69 Rue Auclert-Descottes, 36200 Argenton-sur-Creuse

Pilotes 06 81 33 39 71

Officiels 02 54 07 24 90

Organisateur technique :

Ecurie Berrichonne BP 61 36002 CHATEAUROUX

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générale édictées par la FFSA

1.1P. Officiels :

OBSERVATEUR FFSA :

Alain SZAFARCZYK

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Président	Jacques COURMONTAGNE	1004 / 11849
Membres	Gilles GUILLIER	1507 / 2504
	Sophie GARDIA	1504 / 54158

DIRECTION DE COURSE :

Directeur de Course Général	Joseph LORRE	1202 / 10395
Directeur de course Adjoint	Jérôme GARDIA	1504 / 45029

Adjoints à la Direction de Course	Jean Luc PAGE	1507 / 4727
	Serge FAUVEL	1507 / 2517
	Jean Luc ROGER	1507 / 1030

Responsable parc et chargé du rallye 2	Joel GUERIN	1502 / 3984
--	-------------	-------------

Responsable des classements	Mathieu BONNEAU	
-----------------------------	-----------------	--

Directeurs des Epreuves Spéciales	ES 2.5.8.11: Gilles MERLIOT	1202 / 120396
	- Adjoint Guillaume LEGRAND	1307 / 220796

ES 1.3.6.9 :	Michel FRALIN	1208 / 2149
	- Adjoint Brigitte MARTY	0915 / 136694
	- Adjoint Jean Louis MINEUR	1209 / 29169

ES 4.7.10 :	Jacques COURTIN	1504 / 6239
	- Adjoint Sébastien DEUIL	1303 / 113016

Voiture tricolore	Michel LAROULANDIE / M.L.LORRE	1018 / 8495
-------------------	--------------------------------	-------------

Voiture balai	Rémy DUMOND / J.HOUSSINOT	1511 / 3808
---------------	---------------------------	-------------

COMMISSAIRES TECHNIQUES :

Responsable :

Jean Luc PHELIPEAU 1110 / 9060

Membres :

Patrick DESBAIT 1503 / 9740

Sylvain MENORET 1507 / 8845

Philippe COURTIN 1507 / 42190

Francky MAIRE 1507 / 50428



Luc GOURDON 1202 / 163936

Manuel SANTOS 1503 / 26264

MEDECIN CHEF :

Docteur BELIN

COMMISSAIRES SPORTIFS CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :

	
Cécile BEAU 1502 / 172903	Jean Marc SEGOUIN 1511/3352

CHARGE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE : Rémy DUROIR
- Adjointe Françoise MARTIN

1.2P. Eligibilité : Le Rallye de l'Indre – Argenton Sur Creuse compte pour :
Le championnat de France des Rallyes 2^{ème} division 2023
La Coupe de France des Rallyes 2024 Coefficient 4
Le Championnat du Ligue Régionale du Sport Automobile du Centre Val de Loire 2023
Michelin Rallye Tour

1.3P. Vérifications : conforme au règlement standard FFSA.

« L'heure de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques sera choisie dans la limite du choix restant lors de la remise du carnet d'itinéraire »

Chaque pilote/concurrent devra se présenter aux vérifications techniques avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité ci-dessous :

Pilote et Voiture : [Fiche enregistrement des équipements de sécurité - PILOTE - V3a dynamique.pdf \(ffsa.org\)](#)

Copilote : [Fiche enregistrement des équipements de sécurité - CO-PILOTE - V2 dynamique.pdf \(ffsa.org\)](#)

A H-10 (CH entrée Parc fermé) ils devront présenter les permis de conduire et licences de l'équipage.

ARTICLE 2P. ASSURANCES : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES :

Conforme au règlement standard FFSA

3.1P. Demande d'engagement – Inscription

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye de l'Indre – Argenton sur Creuse doit adresser la demande d'engagement jointe dûment complétée avant le **24 octobre 2022** cachet de la poste faisant foi à :
Jean BLAYON 85 rue Pasteur 36120 ARDENTES

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

3.1.11.1P. Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs.....450 € + 10 € Géolocalisation
Equipage avec 2 membres Ecurie Berrichonne et licenciés ASA Berry.....360 € + 10 € Géolocalisation
Equipage avec 1 membre Ecurie Berrichonne et licencié ASA Berry..... 400 € + 10 € Géolocalisation
Sans la publicité facultative des organisateurs :900 € + 10 € Géolocalisation
A l'ordre de l'ECURIE BERRICHONNE

Prévoir chèque de caution Géolocalisation 150 € à l'ordre de GEOLOC

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement.
- de la photocopie de la licence des deux membres d'équipage.
- de la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage ou photocopie de la carte d'identité pour les copilotes ayant une licence Nationale Junior Auto.

3.3. Ordre de départ : Conforme au règlement standard FFSA.

Pour la 2^{ème} étape, il se fera dans l'ordre du classement de la 1^{ère} étape hors pénalité.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.3P. Assistance : conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée sur la Plaine des sports d'Argenton-sur-Creuse sur les zones A,B,C
Les organisateurs fourniront à tous les équipages un autocollant « assistance » (indispensable pour avoir accès au Parc d'Assistance). Un seul véhicule admis.

Déchargement et parc plateau obligatoire à la société S.M.R.B. proche de l'aérodrome du Pêchereau (voir plan sur le road-book).

Les emplacements d'assistance seront attribués lors de la remise du carnet d'itinéraire avec les surfaces et regroupements souhaités dans la mesure du possible (renseignements à spécifier sur la feuille d'engagement).

L'électricité est à la charge du concurrent.

Les concurrents doivent prendre en charge l'évacuation de leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

ARTICLE 5P. PUBLICITE : conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative vous seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. Description :

Le Rallye de l'Indre – Argenton Sur Creuse 2023 comporte un parcours de 277,44 km

Il se déroulera en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 128,88 km (46,45%)

Les épreuves spéciales sont :

E.S. 1	Gargillesse – Baraize	4,80 km
E.S. 2	La Prune Ceaulmont – Celon	8,43 km
E.S. 3 - 6 - 9	Pommiers – Cuzion	14,88 km
E.S. 4 - 7 - 10	Les Jarriges – Eguzon Chantôme	11,90 km
E.S. 5 - 8 - 11	La Prune Ceaulmont – Les Granges	11,77 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire

6.2p. Reconnaissances : Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages par E.S.

Afin de faire respecter les règles et le code de la route, l'organisateur mettra en place des contrôles renforcés (pointage, respect des jours et horaires, présence gendarmerie avec radar notamment dans les villages, ...).

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE : conforme au règlement standard FFSA

7.3.17 Nouveau départ après abandon / Rallye 2 :

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »).

L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ. Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier. Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un équipage réintégrant le rallye se verra affecté d'une pénalité de 10 minutes pour chaque Epreuve Spéciale non terminée ou non effectuée. Cette pénalité en temps sera ajoutée au meilleur temps obtenu dans sa classe. Si un équipage est seul dans sa classe, le Collège des Commissaires Sportifs lui attribuera un temps jugé le plus équitable. Si l'abandon a lieu après la dernière Epreuve Spéciale de l'étape, l'équipage sera cependant considéré comme ayant abandonné lors de cette dernière Epreuve Spéciale. Dès lors, une pénalité de 10 minutes sera ajoutée à son temps réalisé dans celle-ci. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ et arrivée). Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

7.5.17.3. Dépannages Rappel R.G.:

S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité.

Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

7.5.17.4 Abandon :

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon au numéro de téléphone communiqué lors des vérifications. La non-observation de cette règle entraînera pour l'équipage une pénalité financière à la discrétion des commissaires sportifs.

Le N° de tel de la Direction de Course sera indiqué sur le briefing écrit du Directeur de Course.

ARTICLE 8 PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS : Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 CLASSEMENTS : Conforme au règlement standard FFSA et au championnat de France des rallyes 2^{ème} division.

ARTICLE 10 PRIX – COUPES :

CLASSEMENT		1^{er}	2^{ème}	3^{ème}	4^{ème}
General		400,00 €	300,00 €	200,00 €	
Classe	Moins de 4 partants	210,00 € + 20 € BA			
	De 4 à 5 partants	310,00 € + 20 € BA	150,00 €		
	De 6 à 9 partants	370,00 € + 20 € BA	220,00 €		
	De 10 à 12 partants	440,00 € + 20 € BA	220,00 €	100,00 €	
	Plus de 12 partants	440,00 € + 20 € BA	220,00 €	100,00 €	50,00 €
Féminin	3 partants ou plus	220,00 €			

BA : Bons achat GT2I

Les classe R1A et R1B, R2B et R2C, R3D, R3C et R3T seront regroupées en R1, R2 et R3 ainsi que les classes A7K et A7S en une seule.

Des coupes ou trophées récompenseront :

- les 3 premiers équipages du classement général
- le premier équipage de chaque groupe
- le premier équipage de chaque classe
- le premier équipage féminin
- 4 commissaires de route

La remise des prix se déroulera le samedi 4 novembre 2023 à l'arrivée du rallye sur le Podium. Les prix en numéraire seront envoyés dans la semaine suivante.